

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:
- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA  
SEMAINE RELIGIEUSE  
DE  
QUÉBEC

---

Publiée avec l'approbation de

SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

---

Propriétaire-Rédacteur: M. l'abbé D. GOSSELIN

CURÉ DU CAP-SANTÉ

---

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Une piastre par an, payable d'avance, le numéro 2 cts

---

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET C<sup>IE</sup>

—  
1889

## SOMMAIRE :

Présent royal fait à l'Université-Laval par Sa Sainteté Léon XIII 67.— Allons à la messe 68.—*Acta Sanctæ Sedis* 70.—Apostolat de la prière 71.— Une page inédite de l'histoire du Cap-Santé 73.—Une guérison miraculeuse dans le sanctuaire de Sainte Anne de Beaupré 75.—Liste des changements ecclésiastiques dans l'archidiocèse de Québec 76.—Nouvelles Religieuses 78.— Histoire d'une persécution, par la Sœur Mieczyslawska, Basilienne 78.

## FÊTES DE LA SEMAINE.

Lundi,	30 septembre—S. Jérôme, d.
Mardi,	1 octobre—S. Rémi, d.
Mercredi,	2 " —SS. Anges gardiens, d.
Judi,	3 " —S. Sacrement, s. d.
Vendredi,	4 " —S. François, d. m.
Samedi,	5 " —Im. Conception, s. d.
Dimanche,	6 " —S. Rosaire, d. 2 cl.

## OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

<b>BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC.</b> Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Vêpres à 2½ h.	<b>CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE</b> Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.
<b>EGLISE DE LA BASSE-VILLE.</b> Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Salut, 7 h.	<b>EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.</b> Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.
<b>EGLISE SAINT-ROCH,</b> Messes basses le dimanche à 6½, 6½, 7½, 8½ h.—Grand'messe à 9½.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.	<b>EGLISE SAINT-SAUVEUR.</b> Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.
<b>CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH.</b> Messe basse pour Congréganistes à 6½; S.—Grand'messe à 9½ h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.	<b>CHAPELLE N.-D. DE LOURÈS.</b> Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

## TABLEAU DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	30 septembre—S. Michel.
Mardi,	1 octobre —Ange-Gardien.
Judi,	3 " —SS. Anges (Bonuco).
Samedi,	5 " —S. Patrice de Québec.

## OFFICES EXTRAORDINAIRES.

Dimanche : fête du Saint-Rosaire, indulgences plénières ainsi que pendant l'octave de cette fête, aux fidèles qui s'étant confessés et ayant communiqué prieront dans une église suivant les intentions du S. Pontife.

A commencer le 1er octobre jusqu'à la Toussaint inclusivement, le chapelet suivi des litanies de la Sainte Vierge devra être récité tous les jours dans toutes les églises paroissiales et de mission; outre les indulgences déjà accordées à la récitation du chapelet et des litanies, le S. Pontife accorde une indulgence de sept ans et sept quarantaines à tous ceux qui auront assisté à ces pieux exercices publics et y auront prié selon ses intentions.

Ceux qui auront été légitimement empêchés d'y assister gagneront les mêmes indulgences en récit et privément ces mêmes prières aux mêmes intentions.

Une autre indulgence plénière aux conditions ordinaires de la confession et de la communion est accordée aux fidèles qui auront assisté au moins dix fois à ces exercices publics ou qui, en étant légitimement empêchés, les auront fait en particulier.

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUEBEC

---

Présent royal fait à l'Université-Laval par Sa Sainteté  
Léon XIII

Le Saint Père a fait remettre au Recteur de l'Université-Laval, Mgr B. Pâquet, pour la chapelle du Séminaire et de l'Université, une mosaïque d'une grande beauté et d'une proportion assez considérable ; elle a, avec sa corniche, qui est très-riche, quatre pieds de hauteur sur trois pieds et demi de largeur.

Elle est ancienne et avait été donnée à un Pape par un empereur d'Autriche. Elle se trouvait dans le petit palais ou casino de Pie IV, situé dans les jardins du Vatican, casino que Léon XIII a habité pendant les mois de juillet et août de cette année.

Les Papes ne donnent d'habitude ces espèces de cadeaux qu'aux souverains. Léon XIII a bien voulu faire une exception pour l'Université Laval qu'il aime d'une manière toute particulière.

Cette mosaïque, copie de la *Compassion* du Titien, est certainement la plus grande, la plus belle et la plus vénérable, qui se trouve au Canada, tant à raison du sujet qu'elle représente qu'à raison de son donateur.

Elle donne une idée parfaite de la manière dont sont faits ces objets d'art et de ce que sont les grandes mosaïques des basiliques de Rome. L'original de la *Compassion* du Titien se conserve à Munich.

Dans la nouvelle chapelle du séminaire, maintenant en construction, un autel spécial sera dédié à N.-D. des Douleurs, et la mosaïque du Saint-Père sera placée dessus, avec une inscription qui rappellera aux générations les plus reculées le nom du grand Pontife Léon XIII.

Le séminaire a aussi reçu deux présents de l'exposition vaticane : une étole d'une grande richesse, portant en broderies d'or et soie les armes de Léon XIII répétées cinq ou six fois, et un joli ostensor, qui a été mis à l'usage de la chapelle du grand séminaire.

### ALLONS A LA MESSE

Il est une pratique de piété qui prime toutes les autres, qui est à la portée de tout le monde, mais généralement bien négligée : c'est l'assistance à la messe tous les jours.

Allez en effet à la porte des églises de la campagne et des villes, voir défiler ceux qui répondent à l'appel de la cloche, et vous constatez que c'est toujours le même petit troupeau, dont les hommes forment naturellement la minime partie. Vous constatez avec peine qu'un nombre considérable de bons chrétiens, assidus aux devoirs essentiels de la religion, négligent complètement l'assistance à la messe quotidienne, et qu'une foule de familles ne sont pas représentées dix fois dans l'année.

Quoi de plus facile pourtant que cet inappréciable acte de piété, et d'où vient que la plupart des chrétiens professent une si grande indifférence pour l'adorable sacrifice de nos autels ? D'où vient que tant de chrétiens qui croient certainement que " la messe est le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ même, offert à la Majesté divine, sous les espèces du pain et du vin, " ne répondent pas à l'appel de Celui qui est la voie, la vérité et la vie ? Un Dieu qui se sacrifie pour l'homme, devrait mériter que l'homme se sacrifie un peu pour son Dieu.

Je n'en ai pas le temps, dit-on généralement. Cela peut être vrai quelquefois, mais rarement et pour un petit nombre. Il est sans doute des occupations incompatibles avec le bonheur d'entendre la messe chaque jour, mais, d'un autre côté, ces paroles : " Je n'en ai pas le temps, " ne sont le plus souvent qu'un vain prétexte, une excuse sans valeur, servant de paravent à la paresse, à l'indifférence religieuse et au manque de générosité. Suivez seulement pendant deux heures ceux qui plaident défaut de temps, et vous les verrez, dans ce court intervalle, perdre plus de temps qu'il n'en faut pour entendre la messe.

Mais j'ai tant d'occupations, dit-on quelque fois. En avez-vous plus que Saint Louis qui entendait régulièrement deux messes chaque jour ? Au reste, si vous êtes réellement tenu d'économiser

vosre temps jusqu'à ce point, profitez des instants que vous passez au pied de l'autel pour faire vos prières du matin.

“ L'aumône n'appauvrit pas, et la messe ne retarde point, ” dit un vieux proverbe. Ce proverbe signifie que tout homme sage et laborieux peut, ordinairement, faire des aumônes convenables sans appauvrir sa famille, et qu'il peut aussi, chaque jour, entendre dévotement une messe sans retarder son travail. En effet, que faut-il pour cela ? Se lever un peu plus tôt que son voisin paresseux, cesser de faire du jour la nuit, et de la nuit le jour, et travailler ensuite avec plus d'ordre et de bonne volonté. Loïn de perdre son temps, il en déculpe la valeur, et l'homme qui a fait le moins de besogne pendant la journée qui vient de finir, n'est pas celui qui a débuté le matin en entendant la messe.

Tous les prêtres sont maintenant tenus, avant de quitter l'autel, de réciter certaines prières pour la liberté de l'Eglise et pour le salut de la société. Comment les fidèles s'uniront-ils à ces supplications qui les intéressent si vivement, s'ils n'assistent pas au saint sacrifice de la messe. On peut donc dire que l'assiduité à la messe quotidienne est le vœux le plus ardent de Léon XIII.

“ Oh ! s'écrie Mgr de Ségur, qu'une journée commencée pieusement au pied des autels, accompagnée de la bénédiction de Jésus-Hostie, est facilement chrétienne, pure, chaste, féconde en mérites, fructueuse pour le temps et pour l'éternité. Que de belles et de bonnes provisions de patience, de force, de résignation, viennent puiser là, pour la journée, de pauvres âmes fatiguées, souvent accablées sous le poids de l'épreuve. ” Oui, allons à la messe chaque jour, lorsqu'il n'y a pas d'impossibilité physique ou morale. Telle a toujours été la pratique des fidèles dignes de ce nom.

S. Alphonse, jeune homme dans le monde, et célèbre avocat, entendait la messe chaque matin avant d'aller à l'audience.

Saint Elzéar, comte d'Arrian, d'accord avec Sainte Delphine son épouse, avait dressé un règlement pour sa maison, qui obligeait tout son personnel, domestiques, servantes, employés, à entendre la messe chaque jour. La paroisse d'Ars presque entière assistait tous les jours à la messe.

Jeanne d'Arc ne manqua jamais la messe pendant ses campagnes.

Sainte Hedwige assistait chaque jour à la célébration des saints mystères, avec sa famille.

Lorsqu'il est impossible d'assister de corps aux divins mystères, assistons y du moins en esprit. Cette pratique est très agréable.

au Seigneur, comme le prouve le prodige arrivé au bienheureux Sanctès d'Urbino. Etant un jour empêché d'aller à la messe, il se mit néanmoins à genoux pour adorer de loin notre Seigneur, lorsqu'il entendit le son de la cloche annonçant l'élévation ; au même instant, quatre murailles qui le séparaient du sanctuaire s'entr'ouvrirent, et il put voir le prêtre à l'autel, ainsi que l'hostie toute rayonnante de lumière. La cérémonie achevée, les murs se rejoignirent sans laisser de traces de leur miraculeuse disjonction.

Que les chefs de famille se fassent remplacer à la messe par leurs enfants ou par quelque autre membre de la famille, lorsqu'ils se voient dans l'impossibilité d'y assister personnellement. Chaque famille devrait envoyer son représentant, chaque matin, à l'audience du Roi des rois.—Allons à la messe ; c'est l'honneur de Dieu qui l'exige ; c'est la réparation de nos fautes qui nous le commande ; c'est la reconnaissance qui le veut ; c'est notre indigence qui le réclame.

Allons à la messe, elle sera notre trésor, notre consolation, notre force, notre salut, notre persévérance et notre couronne. C'est bien l'occasion de répéter ici ces paroles de la Sainte Ecriture : *O si scires donum Dei* " Oh ! si vous connaissiez le don de Dieu, que ne feriez vous pas pour le recevoir ?

Sachons nous arracher aux douceurs d'un sommeil énervant, cause principale du mal que nous signalons—pour devancer l'heure des occupations absorbantes. Cette habitude entretiendra la santé du corps, procurera la paix de l'âme et le salut de la société.

Allons à la messe, c'est la plus recommandable de toutes les pratiques de piété.

---

#### Acta Sanctæ Sedis

---

##### 1o S. C. des Rites :

(a) Décret, en date du 9 mai 1889, dans la cause de béatification de la V. Mère Barat.

(b) Décret de reconnaissance du Culte rendu à l'abbé Germain, en date du 9 mai 1889.

(c) Décret élevant la fête du S. Cœur au rite double de première classe, en date du 28 juin 1889.

(d) Décret, en date du 18 mai 1889, déclarant que l'office votif des Saints Pierre et Paul fait partie des offices *pro Clero Romano* et est communicable à ceux qui récitent ces offices.

2o S. C. de l'Inquisition: Circulaire aux Ordinaires, en date du 1er mars 1889, par laquelle elle les autorise, au nom du S. Pontife, à déléguer habituellement aux curés le pouvoir de dispenser des empêchements publics de mariage *in mortis periculo*, mais seulement pour les cas où le recours à l'Ordinaire est impossible.

3o Lettre en date du 25 mars 1889, adressée au nom du S. Pontife, par S. E. le cardinal vicaire, à tous les évêques, pour leur ordonner de laisser à leurs successeurs les reliques de la Vraie Croix contenues dans leurs croix pectorales.

4o S. C. des Indulgences :

(a) Indulgences accordées à une prière pour conserver la chasteté. (16 mars 1889).

(b) Indulgences accordées à la récitation du Petit Office de la T. S. Vierge, suivant des rites légitimes. (16 mars 1889).

(c) Indulgences accordées à la pieuse pratique des six Dimanches en l'honneur de S. Thomas d'Aquin. (24 août 1886).

(d) Indulgences accordées à la récitation d'un petit office en l'honneur de S. Thomas d'Aquin. (26 mars 1887).

5o S. C. de l'Index :

La S. C. de l'Index, dans sa séance du 14 juin 1889, a mis à l'index les deux ouvrages suivants :

(a) *Synopsis juris canonici prout olim erant et prout nunc sunt tempora, per Hieremiam Fiore.*

(b) *Il Rosmini.*

## APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS

Intention générale pour Octobre 1889

Désignée par Son Ém. le Cardinal Préfet de la Propagande et béni par Sa Sainteté Léon XIII

### L'HUMILIATION DES ENNEMIS DE L'ÉGLISE

Naguère, en même temps qu'à Rome d'abominables manifestations glorifiaient l'apostat Giordano Bruno et déployaient, à la lettre, le drapeau de Satan, on voyait à Montmartre et dans d'innombrables sanctuaires, les catholiques de tout pays multiplier les amendes honorables et les solennelles consécérations au divin Cœur de JÉSUS. Ainsi nous apparaît d'un coup d'œil et l'ennemi qu'il

nous faut combattre, et le moyen par excellence de lui infliger à bref délai une décisive humiliation.

Elle est absolument certaine, il est vrai, l'humiliation éternelle qu'essuieront, au dernier jour, s'ils persévèrent dans le mal, les ennemis de DIEU et de son Église : *Qui habitat in cælis irridebit eos*. Mais ce n'est pas cette humiliation que nous demandons pour eux ; ah ! que bien plutôt, comme le désire si ardemment le Cœur de JÉSUS, ces malheureux se convertissent et qu'ils vivent !

L'humiliation—temporelle celle-là—qu'il faut demander pour les ennemis de l'Église, qu'il faut même leur *procurer* autant qu'il dépend de nous avec le secours du ciel, c'est qu'ils soient, au plus tôt, renversés du pouvoir qu'ils ont usurpé presque partout, et qu'ainsi la sainte Église recouvre enfin la pleine liberté qui lui est due.

A Rome d'abord, où par un monstrueux attentat, la Révolution maçonnique et juive a dépoüillé de leur inaliénable patrimoine le Souverain Pontife et, dans sa personne, les catholiques du monde entier.

Venons maintenant à cette France dont le sort, qui intéresse à un si haut point tous les catholiques de l'univers, va se décider, parlant humainement, aux élections prochaines. Là, depuis 1789, les francs-maçons et les juifs et les révolutionnaires de toute nuance ont escaladé le pouvoir, et ils ne s'en servent—depuis dix ans surtout—que pour assouvir leurs insatiables convoitises et pour faire subir, à l'immense majorité catholique, au moyen de leurs lois scélérates, la plus insupportable tyrannie. Il s'agit—en les jetant légalement à bas—de leur imposer une humiliation doublement salutaire : salutaire pour eux, en dépit d'eux-mêmes, *bonum mihi quia humiliasti me* ; salutaire surtout pour ces multitudes d'âmes qu'ils perdent, âmes d'enfants et de jeunes gens, d'ignorants et de simples, de malades et de pauvres moribonds.

Voilà ce qu'il s'agit d'obtenir au plus tôt, non seulement au nom de la justice, mais—on le voit—au nom de la plus excellente charité.

Sans doute, dans cette campagne, les prêtres ont le droit évident de " se mêler de politique, " puisqu'il est question ici, avant tout, des droits de DIEU et de la conscience, et qu'il s'agit de faire voter le peuple catholique pour ou contre les ennemis de l'Église catholique. Mais si c'est le droit du prêtre de dire hautement aux fidèles leur devoir en temps d'élections, c'est aux fidèles d'accomplir vaillamment ce devoir, quoi qu'il puisse d'ailleurs leur en coûter.

Toutefois, pour assurer la victoire si désirable qui couronnera cette lutte, il faut joindre aujourd'hui, à l'action vigoureuse, deux moyens à la fois nécessaires et infaillibles, la prière persévérante et l'ardente dévotion au sacré Cœur.

Et d'abord, il faut plus que jamais que des cœurs catholiques s'élève de toutes parts ce cri : *Ut inimicos Ecclesie humiliare digneris—Te rogamus audi nos.* "O Seigneur, nous vous en conjurons, écoutez-nous : daignez humilier les ennemis de votre Église."

Il faut enfin, pour entrer dans les vues actuelles de la Providence, que nous propagions de plus en plus le culte social du sacré Cœur.

Le Sauveur, parlant expressément de la dévotion à son Cœur sacré, l'a déclaré lui-même : *Je régnerai, dit-il, malgré mes ennemis ?* Or ce règne du Cœur c'est, pour les ennemis de l'Église, la suprême humiliation. Propageons-le donc de toutes nos forces et, suivant la divine parole, le triomphe est assuré.

#### PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour la prompte humiliation des ennemis de votre sainte Église, afin d'assurer, avec la plénitude de ses droits, le libre exercice de ses ministères et de son action.

#### Une page inédite de l'histoire du Cap-Santé

M. l'abbé Maximin Fortin, 12<sup>e</sup> curé 1874-1887.

(Suite)

Le 5 janvier 1878, la paroisse perdit un citoyen qui avait joué un certain rôle, l'honorable Elie Thibaudeau. Marchand de profession, il ne fut pas longtemps sans fermer son comptoir pour se livrer à la politique dont il n'eut pas trop à se plaindre. Il représenta le comté de Portneuf à plusieurs reprises, fut ministre pendant quarante huit heures dans le cabinet Brown-Dorion, il accepta en 1863 la position de registrateur qu'il occupa jusqu'à sa mort. Ses restes mortels reposent dans le coin nord-est du cimetière du Cap-Santé, où un superbe monument rappelle sa mémoire. Si on

doit à la vérité de dire qu'il ne fut pas toujours le bras droit de ses curés, on peut affirmer en revanche qu'il a lai-sé la réputation d'homme intègre et charitable.

Quand une église est pourvue d'un carillon de cloches, il est rare que le curé ne rêve pas ensuite l'acquisition d'un orgue, qu'on peut appeler le carrillon intérieur. M. Fortin éprouva, comme tant d'autres, cette légitime ambition, et commença à agiter la question en 1879. Mais l'acquisition d'un orgue n'est pas toujours ce qu'un vrai peuple pense, et avant de l'entendre ronfler ses airs solennels et harmonieux, il faut se résigner à entendre bien des notes discordantes. Tout le monde, comme le disait monsieur le curé Gatien à propos de peinture, n'est pas tenu de goûter les beautés de la musique. Pour plusieurs, rien n'est comparable au chant sans accompagnement, et un simple harmonium est un objet de luxe à leurs yeux. Le conseil de la fabrique fut saisi de la question de l'orgue, pour la première fois, le 9 décembre 1879. Deux requêtes lui furent présentées : l'une signée de 111 francs-tenanciers, exprimant le désir de voir la fabrique faire cette acquisition ; et l'autre signée par trente-cinq, s'opposant à cette mesure. Les marguilliers étaient, paraît-il, en majorité hostiles au projet ; mais, ayant commis la faute de quitter la salle un instant, sans avoir demandé de suspendre la séance, les autres marguilliers s'empressèrent de demander le vote, et résolurent à l'unanimité que le curé, conjointement avec le marguillier en charge, était autorisé à acheter, aux frais de la fabrique, un orgue qui devait être, dans la pensée des requérants, une offrande faite aux Sacré-Cœur de Jésus, en reconnaissance des grâces spéciales accordées à la paroisse. (1)

Quand les marguilliers, sortis pour se concerter entre eux, firent de nouveau leur entrée dans la salle, ils eurent le désappointement de constater que tout était réglé, et jurèrent, mais un peu tard, que pareil tour ne leur arrive- rait plus.

Six mois plus tard, la confection de l'orgue était terminée, et on en fit la bénédiction et l'inauguration solennelles, le 29 juillet, au milieu d'un grand concours de peuple. Le Révd. M. N. Bellen-ger, curé de Deschambault, présida la cérémonie de la bénédiction, et la tâche agréable de l'inauguration fut partagée par M. l'abbé G. B. Fraser, par MM. G. Gagnon et G. de St. George. On remarquait au chœur : MM. les abbés F. Pilote, N. Godbout, T. E. Beaulieu, G.

(1) Le curé et le troisième marguillier firent autoriser, le 25 janvier 1880, à confier la facture de l'orgue à M. Déry de Québec, au prix de \$1550.00.

Gaudin qui officia et donna la bénédiction papale, W. Blais, J. Martel, Aug. Gosselin, L. Chabot, J. Souiard, O. Godin, T. Labrecque, G. B. Dionne et L. Dumont.

Il est juste de dire ici que si la paroisse du Cap-Santé a l'avantage de posséder un orgue, elle le doit en grande partie à M. le notaire de St. George, qui a été l'instigateur du mouvement, et n'a reculé devant aucun sacrifice pour le mener à bonne fin. Non content de cela, il s'est engagé à remplir gratis les fonctions d'organiste — et ce service est d'autant plus appréciable qu'il est musicien expert, et qu'il ferait un excellent maître de chapelle dans n'importe quelle église de ville.

(À suivre.)

#### Une guérison miraculeuse dans le sanctuaire de Sainte Anne de Beaupré.

“ Dieu est admirable dans ses saints, ” dit l'Écriture Sainte, et cette admiration s'impose surtout lorsque l'on voit de ses yeux, et qu'on touche, en quelque sorte du doigt, quelqu'une des merveilles que ce Dieu de bonté veut bien opérer par l'intercession de ses élus. C'est ce qu'ont éprouvé dernièrement toutes les personnes qui demeurent actuellement à l'Hôpital du Sacré-Cœur, à l'occasion de la guérison miraculeuse d'une des malades de cette Maison.

Delle Flore Lapointe, de Ste-Justine, était malade depuis six ans, et, depuis trois ans, elle était clouée sur un lit de douleur, sans pouvoir se lever ni prendre d'autre position que celle de rester jour et nuit couchée sur le dos. Les médecins n'avaient pu lui apporter aucun soulagement. Au commencement du mois de juillet dernier, elle se fit transporter à l'Hôpital du Sacré-Cœur, espérant obtenir sa guérison, ou au moins du soulagement, sous les soins des médecins de cet hôpital. Mais, après avoir pris connaissance de sa situation, deux médecins déclarèrent ne pouvoir rien faire pour sa guérison.

N'attendant plus de secours du côté des médecins et se voyant condamnée à demeurer toute sa vie dans son infirmité, à charge aux autres, elle résolut de s'adresser à la Bonne Sainte Anne. Remplie de la plus grande confiance, elle demande à être transportée dans le temple où cette grande Thaumaturge du Canada se plaît à manifester son pouvoir auprès de Dieu.

Lundi matin donc, 2 de ce mois de septembre, on la transporta sur son lit de l'Hôpital du Sacré-Cœur au bateau à vapeur. Arrivée

dans l'église elle fut placée près de la statue de Sainte Anne où on lui apporta la Sainte Communion avant la messe. Elle avait espéré d'obtenir sa guérison dans ce moment solennel pour elle; mais le Bon Dieu voulait éprouver encore sa foi. Quoiqu'un peu découragée, elle continua cependant à prier avec d'autant plus de confiance qu'elle se sentait un peu soulagée.

Après la messe on lui fit vénérer la Sainte Relique et, au moment où on la lui appliqua sur la partie la plus souffrante de son corps, elle éprouva en elle quelque chose d'extraordinaire et d'explicable. Elle se sentit guérie, capable de se lever et de marcher. Alors d'elle-même elle se mit à crier, à pleurer, à rire, à parler sans trop se rendre compte de ce qu'elle disait et faisait. Puis elle se leva et se mit à marcher, au grand étonnement des témoins de ce miracle.

La nouvelle de cette étonnante guérison parvint, le jour même, à l'Hôpital du Sacré-Cœur où on avait bien prié pour que les vœux de cette bonne fille fussent exaucés. L'émotion fut grande et des larmes tombèrent des yeux de plusieurs, au Sacré-Cœur, lorsque, le lendemain au soir, on vit la pauvre malade de la veille descendre facilement de la voiture, avant d'arriver à l'Hôpital, et se rendre seule et à pied, afin de donner à tous la preuve de sa guérison. Tous la félicitaient, mais elle au contraire ne cessait de remercier pour les prières qu'on avait faites et auxquelles seules elle attribuait sa guérison.

C'était peu de temps avant la prière qui se fait tous les soirs à la chapelle, et Delle Lapointe s'y rendit et s'y agenouilla, comme toutes les personnes qui assistèrent à cette prière. On y chanta, en actions de grâces, le cantique populaire dont le pieux refrain est si souvent répété avec bonheur et transport par les pèlerins reconnaissants :

“ Daignez, Sainte Anne, en un si beau jour,  
“ De vos enfants agréer l'amour. ”

L'ABBÉ CHS. TRUDELLE.

---

Liste des changements ecclésiastiques dans l'archidiocèse  
de Québec

CURÉS

Le Rvd. M. F. X. Bélanger, du chapelinat des Sœurs de la Charité, à la cure de St. Augustin.

Le Rvd. M. Ch. Lessard, de la cure de N.-D. de la Garde, à celle de St. Romuald.

Le Rvd. M. A. Belleau, de la cure de St. Pierre-Baptiste, à celle de St. Vital Lambton.

Le Rvd. M. A. Bouchard, à la cure de St. Pierre-Baptiste.

Le Rvd. M. H. Fréchette, du vicariat de St. François Rivière-du-Sud, à la cure de Laval.

Le Rvd. M. O. Cantin, du vicariat de l'Islet, à la nouvelle cure de St. Damase.

Le Rvd. M. S. Jolicœur, du vicariat de Montmagny, à la nouvelle cure de N.-D. du Rosaire.

Le Rvd. M. J. Valin, du vicariat de Fraserville, à la nouvelle cure de St. Méthode d'Adstoeh.

#### VICAIRES

Le Rvd. M. F. X. Couture, de la Préfecture du golfe St Laurent, au vicariat de Ste Julie de Somerset.

Le Rvd. M. A. Vézina, du vicariat de Sherbrooke, au vicariat de St-Basile.

Le Rvd. M. E. Corriveau, du vicariat de St-André à celui de St-Joseph de Lévis.

Le Rvd. M. A. Talbot, du vicariat de St-Augustin, à celui de Montmagny.

Le Rvd. M. L. Bacon, du vicariat de St-Gervais, à celui de l'Islet.

Le Rvd. M. F. X. Casgrain, du vicariat de St Joseph de Lévis, à celui de St-François de la Riv. du Sud.

Le Rvd. M. L. Garon, du vicariat de St-Ephrem de Tring, à celui de St-André.

Le Rvd. M. W. East, du vicariat de Ste Julie, à celui de St-Gervais.

Le Rvd. M. J. Levasseur, du collège Rigault, au vicariat de Fraserville.

Le Rvd. M. C. Langlais, du vicariat de Lotbinière à celui de St-Victor de Tring.

Le Rvd. M. Morissette, du vicariat de Montmagny, à celui de Saint-Charles de Bellechasse.

*Au Séminaire de Québec :* Les Révds MM. P. O'Leary, et Aldéric Boillard.

*Au collège de Sainte Anne :* Le Rvd. M. G. Gaudreau.

*A l'Hospice des Sœurs de Charité :* Le Rvd. M. A. Godbout.

## AB-ENTS

*A Rome* : M. Auguste Taschereau.

*Aux États-Unis* : MM. A. Casgrain, L. Marceau, J.-B. Dupuis, J.-T. Hudon, T. Blais, J.-E. Laberge, Th. Giguère.

*A Ottawa* : Mgr Tanguay, MM. G. Talbot, J. Maguire et P.-S. Hudon-Beaulieu.

*Au Vicariat apostolique de Pontiac* : M. P. Vincent.

*A Sherbrooke* : MM. L.-A. Lévêque et J.-O. Guimond.

*A Chicoutimi* : MM. R. Boily, J. Girard, T. Marcoux et A. Magnan.

*A la Prefecture du Golfe Saint-Laurent* : MM. J.-B. Thiboutot, J.-A. Lafrance, P. Lemay, C. Richard, P. Ouellot, A. Vaillancourt.

Les révérends MM. Huot et S.-E. Grondin ont obtenu la permission de se retirer du saint ministère.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

## QUÉBEC

La retraite du Grand Séminaire de Québec, commencée le 14, a été prêchée par le révérend P. Fievez, et celle du Petit Séminaire, commencée le 18, a été prêchée par Mgr B. Paquet et par le révérend P. Gonthier, ancien élève de cette maison, qui doit garder de lui un excellent souvenir.

## NICOLET

M. l'abbé P. H. Suzor, ex-curé de Nicolet, abandonne le ministère cet automne pour prendre sa retraite.

## OTTAWA

Le révérend Frère Villeneuve, natif de Québec, a dernièrement prononcé ses vœux perpétuels au scholasticat d'Ottawa.

## ORDINATIONS

Jendi le 19 septembre dernier, dans la chapelle du Grand Séminaire de Québec, Son Eminence le Cardinal Taschereau a fait les ordinations suivantes :

*Tonsure* : MM. René Fortier, Hégésippe Dorion, Odilon Dupuis, Alfred Lortie, Edouard Pâquet, Louis Duchesnaux, Joseph Veilleux, Alfred Paré, Philéas Filion, Pierre Leclerc, Ferdinand Bédard, Joseph Thibandeau, Eugène Pelletier, Olivier Martin, Gedéon Laverdière, Eugène Sirois, Elias Roy, Joseph Morin, du diocèse de Québec ; Daniel-Joseph Sheehan, du diocèse de Springfield ; Thomas O'Brien, du diocèse de Halifax ; William Finn, du

diocèse d'Harbor-Grace; James Cohalan, du diocèse de Saint-Jean, N. B.; J. E. Blaquièrre, du diocèse de Charlottetown; Hugh McPherson, du diocèse d'Antigonish.

*Ordres moindres:* MM. Henri Simard, Jean-Baptiste Derome, Adjutor Faucher, Pierre Godbout, Wilfrid Carrier, Louis Doucet, du diocèse de Québec; Alexander Peter McLellan, Daniel B. Reid et Alexander McAulay, du diocèse de Charlottetown; John Watters et Michael Gallivan, du diocèse d'Ogdensburg.

Samedi le 21 septembre, dans la Basilique Notre-Dame de Québec, Son Eminence a fait les ordinations suivantes :

*Ordres moindres.* — MM. Joseph-Philéas Turcotte et Pierre-Auguste Marcoux, du diocèse de Québec.

*Sous-Diaconat.* — MM. Louis Dion, Honoré Hudon, Etienne Cloutier, Cléophas Simard, Bruno Leclerc, Arsène Hudon, Saluste Richard, Magloire Destroismaison, Denis Garon, Philéas Roy, Cléophas Picher, Gustave Rémillard, Amédéo Gosselin, Joseph Jobin, Alfred Morissette, Mendoza Bernard, François Pelletier, Telesphore Soucy, Sauveur Turcotte, du diocèse de Québec.

Dimanche le 22 septembre, Son Eminence a conféré le diaconat à tous les messieurs qui avaient reçu le sous-diaconat la veille.

### HISTOIRE D'UNE PERSECUTION, PAR LA SŒUR MIECZYSLAWSKA, BASILIENNE

EXPULSION DE MENSKE, 1738-40

(Suite.)

Cependant la persécution devenait de plus en plus violente. Michalewicz sans cesse ivre depuis son apostasie (lui qui jamais auparavant ne prenait une goutte de liqueur forte), portait habituellement une bouteille d'eau-de-vie dans sa manche. Un jour, en sortant de chez nous, il glissa, tomba la tête la première dans une mare d'eau et y expira. Dieu, ayez pitié de son âme!..... (1840.)

Des ezernices, en apprenant cette nouvelle, nous menaçaient en nous disant: "Vous êtes bien heureuses que cet accident soit arrivé le jour et non pas la nuit; car nous vous en aurions accusées, et vous auriez été fouettées à mort." Depuis ce temps nous passâmes sous les ordres du pape Inanon, qui nous maltraita plus cruellement encore, et nous répétait sans cesse: Je ne suis pas un Michalewicz.

(A Suivre.)



## CHEMIN DE FER

### \*\*\*-QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX-\*\*\*

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

ALLANT A L'EST. Lisez en descendant.				STATIONS.	ALLANT A L'OUEST.			
Dimanche seulement.		Tous les jours Dim. excepté.			Tous les jours Dim. excepté.		Dimanche seulement.	
Exp.	Exp.	Exp.	Exp.		Exp.	Exp.	Exp.	Exp.
P. M.	A. M.	P. M.	A. M.	Hedleyville	A. M.	P. M.	A. M.	P. M.
6.00	7.45	6.30	7.30	Beauport	6.30	4.15	7.15	5.15
6.05	7.50	6.35	7.35	Montmorency	6.20	4.05	7.05	5.05
6.20	8.02	6.50	7.47	L'Ange Gardien	6.07	3.50	6.52	4.50
6.35	8.20	7.05	8.05	Chateau Richer	5.50	3.35	6.35	4.35
6.45	8.40	7.25	8.25	Ste-Anne	5.30	3.20	6.15	4.20
7.15	9.00	7.45	8.45		5.15	3.00	6.00	4.00

Lisez en montant

DES TRAINS SPÉCIAUX POUR PELÉRINAGES CIRCULERONT TOUS LES DIMANCHES JUSQU'AU 1er OCTOBRE 1889.

DÉPART : Hedleyville 6.00 a.m. ARRIVÉE à Ste-Anne 7.15 a.m.  
 " Ste-Anne 11.30 a.m. " Hedleyville 12.45 p.m.  
 " Hedleyville 1.30 p.m. " Ste-Anne, 2.45 p.m.

Prix du passage aller et retour 1ère classe \$0.85, 2nde classe \$0.60.  
 Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.

Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN,  
Gérant.

W. R. RUSSELL,  
Surintendant.

# CONCORDIA VINEYARDS

## ≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ont., ou à M. -A. LANGLAIS, Québec.